



VILLE DE BIOT

Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de Grasse
Canton d'Antibes-Biot
Communauté d'Agglomération
Sophia Antipolis

R é p u b l i q u e F r a n ç a i s e
VILLE DE BIOT
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 septembre 2016

**Salle du Conseil – Médiathèque Communautaire
17h30 – Séance publique du Conseil Municipal**

ORDRE DU JOUR

Rapporteur : Madame le Maire

- 0-01. DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 23 juin 2016.
- 0-02. DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Compte-rendu des décisions prises par le Maire - Article L. 2122-22 du CGCT.
- 0-03. DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Plan Communal de Sauvegarde - Révision.
- 0-04. INTERCOMMUNALITÉ – Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis - Transfert de la compétence « Promotion du Tourisme, dont la création d'offices de Tourisme et Zones d'Activités Touristiques ».
- 0-05. INTERCOMMUNALITÉ – Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis - Constitution d'un groupement de commandes pour l'acquisition de papier standard.
- 0-06. INTERCOMMUNALITÉ – Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis - Constitution d'un groupement de commandes pour l'acquisition mutualisée de carburants.
- 0-07. AMÉNAGEMENT – SPL (Société Publique Locale) SOPHIA - Rapport de Gestion 2015.

Rapporteur : Monsieur Michel MAZUET, 1^{er} Adjoint au Maire, délégué à la Population, aux Quartiers et aux Transports

- 1-01. FUNÉRAIRE – Tarification pour le service funéraire municipal.

Rapporteur : Madame Véronique LEMARCHAND, 3^{ème} Adjointe au Maire, déléguée aux Finances

- 2-01. FINANCES – Budget Ville - Décision modificative - DM n°1.
- 2-02. FINANCES – Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) - Répartition 2016 - Commune de Biot.
- 2-03. FINANCES – Demande de dégrèvement de la redevance d'assainissement.

Rapporteur : Madame Nathalie BRET, 4^{ème} Adjointe au Maire, déléguée aux Ressources Humaines et à la Communication

- 3-01. RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet (évolution de carrière).
- 3-02. RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet (évolution de service).
- 3-03. RESSOURCES HUMAINES – Groupement de commandes entre la ville de Biot et le CCAS de Biot pour les tickets restaurants - Signature de la convention constitutive du groupement.
- 3-04. RESSOURCES HUMAINES – Modification du dispositif d'astreintes.
- 3-05. RESSOURCES HUMAINES – Attribution des logements par convention d'occupation précaire avec astreinte (COPA).
- 3-06. RESSOURCES HUMAINES – Règlement d'utilisation des véhicules de services de la commune de Biot.
- 3-07. RESSOURCES HUMAINES – Recensement général de la population 2017 – Création des emplois d'agent recenseur et de coordonnateur - Rémunération.
- 3-08. ÉVÉNEMENTIEL – Événement « Biot 1 an après » - Autorisation donnée au Maire de solliciter des demandes de subventions.

Rapporteur : Monsieur Patrick CHAGNEAU, 5^{ème} Adjoint au Maire, délégué au Développement économique, à l'Économie sociale et solidaire et à la Ville numérique

- 4-01. LOGISTIQUE – Mise à la réforme de véhicules - Modification.
- 4-02. INFORMATIQUE – Information - Plan de services.

Rapporteur : Madame Gisèle GIUNIPERO, 6^{ème} Adjointe au Maire, déléguée à l'Urbanisme, au Logement et à l'Environnement

- 5-01. URBANISME – Association la Créative - Autorisation de dépôt de demande d'enseigne.
- 5-02. FONCIER – Acquisition amiable pour l'emprise de la voie desservant les parkings secteur des Bâchettes - Parcelle cadastrée BI N° 22.
- 5-03. FONCIER – Acquisition amiable pour l'emprise de la voie desservant les parkings secteur des Bâchettes - Parcelle cadastrée BI N°24.

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul CAMATTE, 7^{ème} Adjoint au Maire, délégué à la Sécurité et aux Risques naturels

- 6-01. SÉCURITÉ – Opération d'adressage du quartier des Issarts - Validation des noms de voies.
- 6-02. SÉCURITÉ – Accès à la zone piétonne du Village - Répartition du stock de télécommandes des bornes escamotables automatiques.
- 6-03. RISQUES NATURELS – Catastrophe naturelle du 3 octobre 2015 - Remplacement du mur de berge de la propriété cadastrée BM 101 et 102 – Protocole d'accord.

Rapporteur : Monsieur Alain CHAVENON, Conseiller Municipal, délégué aux situations de Handicap

- 7-01. HANDICAP – Révision du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE).

Rapporteur : Madame Claire BAËS, Conseillère Municipale, déléguée au Tourisme, aux Métiers d'arts et aux Jumelages

- 8-01. TOURISME – Taxe de séjour - Modification des tarifs applicables au 1^{er} janvier 2017.

Rapporteur : Monsieur Maximilian ESSAYIE, Conseiller Municipal, délégué à l'Écocitoyenneté et à la politique Culturelle

- 9-01. ENVIRONNEMENT – Information - Présentation du bilan des consommations d'eau et d'énergie du patrimoine communal - années 2011 à 2015.
- 9-02. ENVIRONNEMENT – Renouvellement du dispositif Conseiller en Énergie Partagé (CEP) - Signature d'une convention avec la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis.
- 9-03. ENVIRONNEMENT – Festival de l'innovation Eco-Citoyenne « Les Souffleurs d'Avenir » - Lancement d'un appel à participation et demande de subventions - Autorisation donnée au Maire de solliciter des demandes de subventions.

Rapporteur : Monsieur Baptiste MERRIEN, Conseiller Municipal, délégué aux Affaires juridiques et à la Commande publique

- 10-01. COMMANDE PUBLIQUE – Information - Commission d'Appel d'Offres (CAO) - Suite à la délibération du Conseil Municipal du 23 juin 2016.

Rapporteur : Madame Karine GIOGLI, Conseillère Municipale, déléguée au Patrimoine

- 11-01. OPÉRATION FACADES – Versement d'une subvention - Immeuble situé 8 rue des Orfèvres.

Rapporteur : Monsieur Raymond RUDIO, Conseiller Municipal, délégué à la Réduction et à la Valorisation des Déchets

- 12-01. DÉCHETS – Présentation du rapport annuel de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets - année 2015.

Biot, le 14 septembre 2016

Le Maire,



Guilaine DEBRAS

Vice-présidente de la CASA



VILLE DE BIOT

Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de Grasse
Canton d'Antibes-Nord
Communauté d'Agglomération
Sophia Antipolis

R é p u b l i q u e F r a n ç a i s e
V I L L E D E B I O T
E X T R A I T D U R E G I S T R E
des délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2016

COMPTE - RENDU

Madame le Maire ouvre la séance à 17 heures 30.

Une minute de silence est observée en hommage aux victimes de l'attentat perpétré le 14 juillet dernier à Nice ainsi qu'au Père Jacques HAMEL, victime d'actes de barbarie et assassiné le 26 juillet 2016.

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 23 juin 2016.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ

APPROUVE le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 juin 2016.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire – Article L. 2122-22 du CGCT.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE du compte-rendu des décisions prises par le Maire ou son représentant.

Plan Communal de Sauvegarde – Révision.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ

PREND ACTE des actions entreprises et autorise Madame le Maire à poursuivre toutes les démarches nécessaires à l'actualisation du PCS qui s'étoffera progressivement de tout document utile à l'action opérationnelle des services et ce par voie d'arrêté.

AUTORISE Madame le Maire à compléter le PCS voire à substituer intégralement le PCS adopté par délibération du 26 mars 2009 au gré des nécessités de l'organisation municipale ou de l'évolution des risques sur la commune.

INTERCOMMUNALITÉ

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis - Transfert de la compétence « Promotion du Tourisme, dont la création d'offices de Tourisme et Zones d'Activités Touristiques ».

Le CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ

APPROUVE le transfert au profit de la CASA de la compétence relative à la « Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme et zones d'activités touristiques ».

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis - Constitution d'un groupement de commandes pour l'acquisition de papier standard.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ

APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes pour l'acquisition mutualisée de papeterie.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que les avenants à ladite convention qui ne modifient pas son économie générale.

APPROUVE la désignation de la CASA en tant que coordonnateur du groupement, qui sera chargée de la signature, de la notification et de l'exécution dudit marché conformément à la réglementation des marchés publics.

APPOUVE la répartition financière entre les membres du groupement.

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis - Constitution d'un groupement de commandes pour l'acquisition mutualisée de carburants.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ

APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes pour l'acquisition mutualisée de carburants.

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention, ainsi que les avenants à ladite convention qui ne modifient pas son économie générale.

APPROUVE la désignation de la ville d'Antibes en tant que coordonnateur du groupement, qui sera chargée de la signature, de la notification et de l'exécution dudit marché conformément à la réglementation des marchés publics.

APPROUVE la répartition financière entre les membres du groupement.

AUTORISE Monsieur le Maire d'Antibes à signer les pièces qui constituent le marché à intervenir avec l'entreprise déclarée attributaire par la Commission d'Appel d'Offres et si nécessaire de pouvoir recourir aux dispositions de l'article 30 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics après décision de la Commission d'Appel d'Offres.

AMÉNAGEMENT

SPL (Société Publique Locale) SOPHIA - Rapport de Gestion 2015.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 22 voix POUR

ET 7 voix CONTRE (Madame PRADELLI, Monsieur PRÉVOST, Monsieur DERMIT, Madame SANTAGATA, Monsieur FORTUNÉ, Madame DESCHARENTRES, Madame AUFEUVRE)

APPROUVE le rapport de gestion de l'exercice 2015 de la SPL Sophia.

DONNE QUITUS à Madame Guilaine DEBRAS, représentante de la commune au sein de la SPL Sophia, pour l'exercice 2015.

FUNÉRAIRE

Tarifification pour le service funéraire municipal.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

OUI le RAPPORTEUR en son EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

PAR 22 voix POUR

ET 7 ABSTENTIONS (Madame PRADELLI, Monsieur PRÉVOST, Monsieur DERMIT, Madame SANTAGATA, Monsieur FORTUNÉ, Madame DESCHARENTRES, Madame AUFEUVRE)

ADOpte la tarification proposée pour le service funéraire municipal.

FINANCES

Budget Ville - Décision modificative - DM n°1.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ

APPROUVE la décision modificative n°1 du budget de la Ville telle que définie.

Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) - Répartition 2016 - Commune de Biot.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ

PREND ACTE du montant de prélèvement de 5 757 608 € pour l'ensemble intercommunal et de la répartition de droit transmise par les services de la préfecture et reporté.

DÉCIDE de retenir la répartition dérogatoire entre l'EPCI et les communes, et une répartition entre les communes selon la pondération de trois critères, en fixant ainsi les modalités internes de répartition.

APPROUVE le tableau de répartition du prélèvement entre les communes issues de ces choix de répartition.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

Demande de dégrèvement de la redevance d'assainissement.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ

PRÉCISE que le dégrèvement accordé fera l'objet d'un avoir auprès de VEOLIA, délégataire du service public de distribution d'eau potable et chargé de la collecte de la redevance d'assainissement.

ACCORDE le dégrèvement de la redevance de l'assainissement, par référence à la consommation moyenne des 3 relevés précédents, sur la base de 1,20 € par m3.

RESSOURCES HUMAINES

Modification du tableau des effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet (évolution de carrière).

Le CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ

APPROUVE la modification du tableau des effectifs présenté.

PASSE les écritures budgétaires correspondantes au budget de l'exercice en cours.

Modification du tableau des effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet (évolution de service).

Le CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ

APPROUVE la modification du tableau des effectifs présenté.

PASSE les écritures budgétaires correspondantes au budget de l'exercice en cours.

Groupement de commandes entre la ville de Biot et le CCAS de Biot pour les tickets restaurants - Signature de la convention constitutive du groupement.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ

APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes relative à la consultation pour la réalisation, la fourniture et la livraison de tickets restaurants pour les agents employés par la ville de Biot et le CCAS de Biot.

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention.

AUTORISE Madame le Maire, en sa qualité de coordonnateur du groupement, à signer les marchés conclus dans le cadre du groupement.

Modification du dispositif d'astreintes.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ

ABROGE la délibération du 27 juin 2007 définissant un régime d'astreintes.

DÉCIDE d'instituer le régime des astreintes dans la collectivité selon les modalités exposées et selon les annexes et qu'il appartiendra à l'autorité territoriale de les mettre en place dans le respect des dispositions législatives et réglementaires et de la délibération.

PRÉCISE que les taux des indemnités seront revalorisés automatiquement, sans autre délibération, en fonction des revalorisations réglementaires qui pourraient intervenir.

INSCRIT le montant des crédits nécessaires aux budgets.

Attribution des logements par convention d'occupation précaire avec astreinte (COPA).

Le CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ

RÉVISE et COMPLETE le dispositif adopté en 2008.

RAPPELLE le tarif de base fixé à 7,55 €/an le mètre carré avec une actualisation annuelle en fonction de l'évolution de l'Indice INSEE (IRL).

FIXE comme suit la liste des emplois de la collectivité pour lesquels un logement de fonction peut être attribué.

Règlement d'utilisation des véhicules de services de la commune de Biot.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ

RÉVISE et COMPLÈTE le dispositif adopté en 2008.

ADOpte le règlement intérieur d'utilisation des véhicules de service, incluant les principes s'appliquant aux autorisations de remisage à domicile.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à le signer et à en assurer son application.

Recensement général de la population 2017 – Création des emplois d'agent recenseur et de coordonnateur – Rémunération.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ

ADOpte le dispositif de la rémunération des agents recenseurs et des coordonnateurs proposé.

AFFECTE les crédits correspondants à ces charges au Chapitre 12 du budget de l'exercice 2017.

ÉVÉNEMENTIEL

Événement « Biot 1 an après » - Autorisation donnée au Maire de solliciter des demandes de subventions.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 22 voix POUR

ET 7 voix CONTRE (Madame PRADELLI, Monsieur PRÉVOST, Monsieur DERMIT, Madame SANTAGATA, Monsieur FORTUNÉ, Madame DESCHAINTRES, Madame AUFEUVRE)

PREND ACTE du déroulé de l'événement « Biot 1 an après ».

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à solliciter des subventions, auprès de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ainsi que tout autre organisme public, au taux le plus favorable possible.

LOGISTIQUE

Mise à la réforme de véhicules – Modification.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ

PREND ACTE de la modification du véhicule concerné par la mise à la réforme et/ou destruction.

ACCEPTÉ la mise à la destruction dans le cas d'une vente infructueuse.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer les actes administratifs correspondants.

URBANISME

Association la Créative - Autorisation de dépôt de demande d'enseigne.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 22 voix POUR

ET 7 ABSTENTIONS (Madame PRADELLI, Monsieur PRÉVOST, Monsieur DERMIT, Madame SANTAGATA, Monsieur FORTUNÉ, Madame DESCHAINTRES, Madame AUFEUVRE)

AUTORISE l'association « LA CREATIVE DES METIERS D'ART » à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme nécessaire à la pose d'une enseigne sur la propriété communale cadastrée BK n°101 ; sis 3 place de l'Eglise.

FONCIER

Acquisition amiable pour l'emprise de la voie desservant les parkings secteur des Bâchettes - Parcelle cadastrée BI N° 22.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 22 voix POUR

ET 7 voix CONTRE (Madame PRADELLI, Monsieur PRÉVOST, Monsieur DERMIT, Madame SANTAGATA, Monsieur FORTUNÉ, Madame DESCHAINTRES, Madame AUFEUVRE)

APPROUVE l'acquisition d'une surface de 15m² environ, provenant de la parcelle cadastrée section BI n°22 destinée à l'emprise de la voie desservant l'extension du parking des Bâchettes, pour un montant de 1 € conformément à la promesse de vente.

AUTORISE Madame le Maire ou, si l'acte est passé sous la forme administrative, le représentant de la commune prévu à l'article L.1311-13, à signer tous les actes afférents.

Acquisition amiable pour l'emprise de la voie desservant les parkings secteur des Bâchettes - Parcelle cadastrée BI N°24.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 22 voix POUR

ET 7 voix CONTRE (Madame PRADELLI, Monsieur PRÉVOST, Monsieur DERMIT, Madame SANTAGATA, Monsieur FORTUNÉ, Madame DESCHAINTRES, Madame AUFEUVRE)

APPROUVE l'acquisition d'une surface de 27m² environ, provenant de la parcelle cadastrée section BI n°24 destinée à l'emprise de la voie desservant l'extension du parking des Bâchettes, pour un montant de 1 € conformément à la promesse de vente.

AUTORISE Madame le Maire ou, si l'acte est passé sous la forme administrative, le représentant de la commune prévu à l'article L.1311-13, à signer tous les actes afférents.

SÉCURITÉ

Opération d'adressage du quartier des Issarts - Validation des noms de voies.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ

DÉCIDE de nommer 1 voie publique du quartier des Issarts :

- Chemin du Mas

DÉCIDE de valider le nom de 10 voies privées du quartier des Issarts comme suit :

- Impasse des Violettes ;

- Impasse Antoine Macri ;
- Chemin du Vallon de la Castagne ;
- Chemin du Parc du Roy ;
- Chemin du Grand Bois ;
- Impasse des Bastidons ;
- Chemin des Rouvres ;
- Impasse des Quercus ;
- Impasse des Lentisques ;
- Impasse Caste Biot.

APPROUVE la prise en charge financière par la commune de l'achat et de l'installation des plaques indiquant le nom des rues.

Accès à la zone piétonne du Village - Répartition du stock de télécommandes des bornes escamotables automatiques.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
PAR 22 voix POUR

ET 7 voix CONTRE (Madame PRADELLI, Monsieur PRÉVOST, Monsieur DERMIT, Madame SANTAGATA, Monsieur FORTUNÉ, Madame DESCHAIINTRES, Madame AUFEUVRE)

PREND ACTE de la nouvelle répartition du stock.

RISQUES NATURELS

Catastrophe naturelle du 3 octobre 2015 - Remplacement du mur de berge de la propriété cadastrée BM 101 et 102 – Protocole d'accord.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ

APPROUVE les termes du protocole.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.

HANDICAP

Révision du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE).

Le CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ

DÉCIDE l'engagement de la révision du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE).

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces utiles pour l'élaboration de ce document.

TOURISME

Taxe de séjour - Modification des tarifs applicables au 1^{er} janvier 2017.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ

ABROGE les délibérations précitées relatives à la modification du barème de la taxe de séjour à compter de la mise en œuvre de la délibération.

ADOpte les nouveaux tarifs de la taxe de séjour selon le barème de prix proposé dans la pièce « *Tarifs et modalités de perception de la taxe de séjour* ».

DÉCIDE que les nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2017.

ENVIRONNEMENT

Renouvellement du dispositif Conseiller en Énergie Partagé (CEP) - Signature d'une convention avec la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention avec la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis pour le renouvellement du dispositif Conseiller en Énergie Partagé.

Festival de l'innovation Eco-Citoyenne « Les Souffleurs d'Avenir » - Lancement d'un appel à participation et demande de subventions - Autorisation donnée au Maire de solliciter des demandes de subventions.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
PAR 22 voix POUR

ET 7 voix CONTRE (Madame PRADELLI, Monsieur PRÉVOST, Monsieur DERMIT, Madame SANTAGATA, Monsieur FORTUNÉ, Madame DESCHAIINTRES, Madame AUFEUVRE)

DÉCIDE le lancement de l'Appel à Participation SOUFFLEURS D'AVENIR 2017 dont les modalités sont définies dans le règlement.

S'ENGAGE à inscrire au budget 2017 une enveloppe budgétaire de 15 000 € pour l'Appel à Participation SOUFFLEURS D'AVENIR 2017.

S'ENGAGE à suivre les décisions prises par le comité d'évaluation de l'Appel à Participation SOUFFLEURS D'AVENIR 2017.

PREND ACTE que Madame le Maire, ou son représentant, sollicitera des subventions auprès des collectivités locales, notamment le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur et le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à solliciter toute autre subvention ou soutien auprès d'autres partenaires.

OPÉRATION FACADES

Versement d'une subvention - Immeuble situé 8 rue des Orfèvres.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ

AUTORISE l'attribution à [REDACTED], d'une subvention de 6 402,00 € (six mille quatre cent deux euros) pour la réhabilitation de la façade de l'immeuble sis 8 rue des Orfèvres à Biot.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à procéder au mandatement de ces subventions par imputation de la dépense à l'article 2040 du budget communal.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance à 22 heures 30 et annonce la tenue de la prochaine séance du Conseil Municipal le jeudi 8 décembre.

Biot, le 26 septembre 2016

Le Maire,



Guilaine DEBRAS
Vice-présidente de la CASA

Information publiée sous réserve de l'approbation du procès-verbal de la séance
par le Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.